SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SI.EN UNSA éducation
infos SI.EN
SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, RUE LALANDE • 75014 PARIS
TÉL. : 01 43 22 68 19
FAX : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

N° 6 – 3 novembre 2014

Spécial Conseil Syndical

Un malaise palpable, des actions fermes décidées par le Conseil syndical !

Il est de la responsabilité du Conseil syndical d'orienter le travail du Bureau national entre deux congrès nationaux. Si les perspectives actuelles, en ce qui concerne la revalorisation des fins de carrière, caractérisée par l'accès à la hors-échelle B, à l'instar des IA-IPR, ont recueilli un avis très favorable de l'ensemble des délégués, tous se sont aussi accordés à réclamer une meilleure prise en compte de l'injustice qui caractérise la fin de classe normale. En effet, de trop nombreux collègues stagnent pendant des années à l'actuel indice terminal de ce grade, avant de tirer un légitime bénéfice de leur accès au corps des inspecteurs. Le Bureau national a donc reçu pour mandat de poursuivre les négociations avec le ministère pour qu'une solution de bon sens et de justice soit trouvée au plus vite. Ceci passe nécessairement par la possibilité pour tout inspecteur, quel que soit son âge et son corps d'origine, de bénéficier d'une réelle progression indiciaire quand il accède à son nouveau corps, que ce soit par voie de concours, de liste d'aptitude ou de détachement. Des échéances précises sont attendues pour toutes ces questions.

La question des indemnités a aussi fait l'objet de demandes pressantes des délégués. Que ce soit dans le premier ou le second degré, tous les inspecteurs ne peuvent que constater une stagnation dans le montant de ces indemnités. Ils dénoncent aussi l'injustice flagrante entre la situation des chefs d'établissement, pour qui les indemnités sont versées sous forme de bonification indiciaire et donc mieux prises en compte pour le calcul de la pension de retraite, et celle de l'ensemble des inspecteurs qui ne bénéficient nullement d'un tel traitement ! Cette situation permet de souligner, une fois encore, le besoin de construire un grand corps de l'encadrement, ce qui n'est en rien contradictoire au maintien et à l'égale reconnaissance des métiers de l'inspection et de la direction d'établissement. C'est, du reste, cette perspective qui légitime notre revendication d'un corps unique d'inspection au sein d'un grand corps de l'encadrement pédagogique.

Si les accords et les orientations ont été faciles à obtenir sur les points liés à la nécessaire revalorisation de nos carrières, ce sont bien les conditions de travail qui ont occupé la plus grande partie de nos débats. Souffrance au travail, mal-être, maltraitance, tels sont les mots qui sont revenus à de multiples reprises lors de la présentation de la vie des académies par les membres du Conseil syndical national du SI.EN UNSA, lors de la dernière réunion de cette instance souveraine entre deux congrès.

Ce sont toujours les mêmes motifs qui reviennent : nos conditions de travail se dégradent manifestement sur tout le territoire. Entre urgences et injonctions paradoxales, les inspecteurs subissent une tension permanente qui devient totalement insupportable. Ils ont de moins en moins de temps, de moins en moins de ressources aussi, pour remplir l'ensemble des missions qui leur sont confiées à commencer par ce qui représente pour eux le cœur de métier, à savoir l'inspection des personnels.

Subissant fréquemment les dérives autoritaristes d'une hiérarchie locale absorbée dans la construction d'indicateurs qui se substituent progressivement à la réalité du terrain, les inspecteurs voient trop souvent leur action se diluer dans l'atteinte d'objectifs illusoires, formalistes et dénués d'impact réel. Ceci se manifeste tout particulièrement dans les contrats d'objectifs qui s'apparentent davantage à une « lettre au Père Noël » qu'à un véritable outil professionnel. Sans moyen, sans liberté d'action, l'IEN se retrouve placé dans une situation aussi inconfortable qu'improductive.

Le SI.EN UNSA refuse de cautionner une telle politique de gribouille et engage ses adhérents et sympathisants à refuser toute compromission en ce domaine. Dans plusieurs académies, les inspecteurs ont déjà exprimé leur refus de s'engager dans cette voie. Nous renforcerons cette dynamique et exprimerons clairement à notre nouvelle ministre les raisons de notre refus à nous engager dans une démarche « poudre aux yeux » qui, au mieux, fait grincer des dents et, au pire, exaspère tous ceux qui croient encore aux perspectives ouvertes par la Refondation de l'Ecole.